

No 37

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2019

Présidence : M. Stéphane Barthassat

La séance est ouverte à 19h01 en présence de :

M. Nicolas Walder, Maire, Mme Stéphanie Lammar, Conseillère administrative et Mme Anne Hiltbold Conseillère administrative

Mmes Muriel Besse, Solange Decnaeck, Catherine Marti, Louise Morisod, Sonja Molinari, Gabriela Sonderegger, Sircée Pierre Toussaint, et Céline Zuber, Conseillères municipales

MM. Jean-Marc Antonioli, Jean Didier Bandollier, Julien Barro, Pierre Baertschi, Stéphane Barthassat, Bernard Bocquet, Philippe Calame, Alain Etienne, Raffaele Fraomene, Jean-Jacques Gerster, Daniel Gubler, Matthias Meyer, Patrick Monney, Claude Morex, Agostinho Pinto, Didier Prod'hom, Alain Voignier, Conseillers municipaux

Le Président salue les membres de l'assemblée présents.

Sont absents ou excusés : M. Dominique Barbuzzi, Mme Elvia Cambier, Mme Nadège Kindudi, M. Patrick Mützenberg, M. Nicolas Scheidegger, Mme Laurence Uldry, M. Etienne Zongo

Le Présidente donne lecture de l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 décembre 2018.
 2. Communications du Conseil administratif
 3. Communications du bureau du Conseil municipal
- Propositions du Conseil administratif**
4. Délibération administrative **136-2018 R** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de réalisation de CHF 458'100.- TTC (dont CHF 17'600.- TTC d'activation de prestations effectuées par le personnel communal), destiné à la pérennisation de la mesure à l'essai à la place d'Armes dans le secteur nord de Carouge.
 5. Délibération administrative **141-2018 R** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 3'374'000.- pour la mise en conformité énergétique, l'aménagement d'un nouvel accueil et le réaménagement des locaux administratifs de la Maison Montanrouge-musée de Carouge sise 2, place de Sardaigne, parcelle n° 1078 à Carouge.
 6. Délibération administrative **149-2019 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 645'000.- pour le remplacement et l'acquisition de véhicules et d'engins pour le service voirie, espaces verts & matériel, le service informatique, logistique et protection de la population et le service de l'urbanisme.
 7. Délibération administrative **150-2019 P** : Proposition du Conseil administratif relatif à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 40'000.- TTC pour un concept énergétique

territorial (territoire de carouge « hors PAV ») financé à 50% par l'office cantonal de l'énergie (OCEN).

8. Délibération administrative **151-2019 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 7'740'000.- pour la création de 3 terrains de football en gazon synthétique au stade de la Fontenette, sis 51 route de Veyrier, parcelle n° 3188 et réfection d'un terrain de football en gazon naturel et d'une piste d'athlétisme, création d'un équipement de « street work » (fitness urbain) et la réhabilitation du chemin d'accès au tennis club de Pinchat, ces objets sis 42 chemin de Pinchat, parcelle n° 2023.
9. Délibération administrative **152-2019 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement de CHF 6'386'000.- TTC, dont CHF 54'800.- TTC de crédit d'étude complémentaire à la DA 24-2011, CHF 6'087'700.- TTC de crédit de réalisation et CHF 243'500.- TTC d'activation de prestations effectuées par le personnel communal, destiné à la réalisation des tronçons carougeois de la Voie verte d'agglomération, avec délégation de pilotage à la ville de Genève pour le tronçon quai du Cheval Blanc et délégation du canton pour le tronçon compris entre le quai des Orpailleurs et le parc Noie-tes-puces.
10. Motions
 - 10.1 Motion **027-2018 P** : Pollution lumineuse : régulateurs de lumière et choix de spectres.
11. Postulats
12. Résolutions
13. Pétitions
14. Questions

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 DECEMBRE 2018

- Le Président soumet au vote le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2018.

Le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2018 est approuvé par 25 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

2. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Communications de M. Walder :

Poubelles de rue – attribution du marché

J'ai le plaisir de vous informer que, suite à l'appel d'offre conjoint effectué avec la Ville de Genève pour la construction et la livraison des poubelles de rue, soit près de 2500 pièces au total, l'entreprise carougeoise Grellor s'est vue attribuer le marché.

Comme prévu, nous reviendrons vers vous tout prochainement dans le cadre d'une commission domaine public pour vous présenter le plan d'implantation des quelques 400 poubelles prévues sur notre territoire.

Communications de Mme Hiltbold :

Mme Hiltbold n'a pas de communication particulière.

Communications de Mme Lammar :

Festival du film et forum sur les droits humains

Vous le savez peut-être, le FIFDH, le festival du film et forum sur les droits humains, aura lieu ce printemps du 8 au 17 mars prochain. Comme de coutume, un film sera transmis à Carouge.

Suite au succès phénoménal du documentaire *Demain*, sorti en 2015, le réalisateur Cyril Dion revient sur les nombreuses initiatives inspirées par ce film, dans un deuxième opus intitulé *Après demain*. Dans le cadre du FIFDH, la Ville de Carouge a choisi de projeter ce documentaire qui s'inscrit pleinement dans les engagements pris par notre commune pour la sauvegarde de l'environnement, et, notamment dans la démarche plébiscitée l'an passé par ses habitants : Carouge ville zéro déchet.

Après demain interpelle le spectateur sur les initiatives qui fonctionnent et celles qui échouent. Le film sera projeté dans le cadre du FIFDH le 16 mars, à 11 h à l'espace Grosselin.

Fête de la musique

Les douzièmes provisionnels instituent un régime budgétaire contraignant : on se base sur le budget 2018, mais si le budget 2019 est plus contraignant, par mesures de précaution, on applique ces mesures projetées. Pour rappel, pour présenter un budget 2019 responsable, le Conseil administratif, outre l'augmentation du centime proposé, avait effectué des coupes importantes et opéré des choix douloureux.

La suppression de la fête de la musique en faisait partie. Au vu de ce qui précède, la fête de la musique ne sera pas organisée cette année par la Ville de Carouge. Si des groupes se proposent spontanément, la commune avisera, mais elle ne dispose en l'état d'aucun budget pour ce faire.

Les Carougeoises et Carougeois pourront quand même profiter de l'événement en traversant le pont, avec plus de 550 concerts annoncés en Ville de Genève.

Inauguration de la nouvelle extension de l'école du Val d'Arve

Dernière communication, un peu plus joyeuse que la précédente : l'inauguration de la nouvelle extension de l'école du Val d'Arve qui aura lieu le 25 mars prochain. Vous aurez l'occasion, pour celles et ceux qui n'ont pas encore vu l'aula dans laquelle les projets du concours pour la piscine ont été exposés, de découvrir cette nouvelle aula, mais aussi toutes les transformations nécessaires dans le bâtiment existant et dans la nouvelle annexe qui permettront de répondre aux besoins du DIP pour accueillir les enfants et d'offrir aux habitantes et habitants du quartier un lieu de rencontre et d'activité.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Aucune communication particulière.

PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

4. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 136-2018 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE REALISATION DE CHF 458'100.- TTC (DONT CHF 17'600.- TTC D'ACTIVATION DE PRESTATIONS

EFFECTUEES PAR LE PERSONNEL COMMUNAL), DESTINE A LA PERENNISATION DE LA MESURE A L'ESSAI A LA PLACE D'ARMES DANS LE SECTEUR NORD DE CAROUGE

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 30 octobre 2018 et renvoyé en commission de l'Urbanisme.

Celle-ci s'est réunie le 13 décembre 2018 et le rapport a été établi par M. Bocquet.

Le Président demande à M. Bocquet si celui-ci a quelque chose à ajouter à son rapport.

M. Bocquet répond par la négative.

La commission a préavisé favorablement la délibération par 12 oui, 0 non et 0 abstention.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée par 25 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

5. DELIBERATION ADMINISTRATIVE PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE CONSTRUCTION DE CHF 3'374'000.- POUR LA MISE EN CONFORMITE ENERGETIQUE, L'AMENAGEMENT D'UN NOUVEL ACCUEIL ET LE REAMENAGEMENT DES LOCAUX ADMINISTRATIFS DE LA MAISON MONTANROUGE-MUSEE DE CAROUGE SISE 2, PLACE DE SARDAIGNE, PARCELLE N° 1078 A CAROUGE

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 18 décembre 2018 et renvoyé en commission Constructions et logements.

Celle-ci s'est réunie le 15 janvier 2019 et le rapport a été établi par Mme Uldry.

Le Président relève que, Mme Uldry étant excusée, celle-ci ne pourra rien ajouter à son rapport.

La commission a préavisé favorablement la délibération par 7 oui, 4 non et 0 abstention.

Le Président ouvre la discussion

Mme Barthassat mentionne qu'en commission, le PDC avait voté pour la rénovation du bâtiment du musée, mesure salubre pour ce bâtiment emblématique de Carouge. Mais il ne faut pas se tromper sur le signal envoyé par le groupe PDC : cette rénovation doit impérativement s'accompagner d'un dépoussiérage de son agenda et de sa politique culturelle, à commencer par la communication qui devrait s'attacher à sensibiliser les citoyens et les informer de ses activités et de ses expositions, voire de son existence-même. En effet, combien, parmi les citoyens carougeois, savent-ils seulement qu'il existe un musée à Carouge ? Combien savent-ils ce qu'on y expose et quand ? Une meilleure communication combinée à une plus grande diversification de ses activités devrait en faciliter la visibilité. Ce musée pourrait devenir un centre d'exposition et, en période creuse, les salles pourraient être louées à des privés pour des expositions, voire des conférences particulières. Des cours, des séminaires, des ateliers pourraient s'y tenir. Des fondations pourraient même être sollicitées

pour y exposer quelques-unes de leurs œuvres. Le groupe PDC a voté, certes, pour la rénovation afin que le bâtiment ne se dégrade pas, mais il apparaît tout aussi important d'avoir des explications sur les répercussions financières de ces investissements sur le budget de fonctionnement. Par exemple, un changement est-il envisagé à la direction du musée ? Le Conseil administratif envisage-t-il l'ouverture de nouveaux postes, et donc des recrutements ? Le musée va-t-il rester à deux expositions ou revenir à trois ? Si le premier pas consistait à admettre le principe de la rénovation, le second sera de se pencher sur tous ces points pour apporter des réponses appropriées. C'est pourquoi le groupe PDC propose un renvoi en Toutes commissions réunies.

M. Gerster fait partie de ceux qui ont refusé la délibération en commission, non pas parce qu'il a une dent contre le musée mais parce qu'il faut maintenant prendre du recul par rapport aux investissements qui vont arriver. Le groupe PLR a bien compris qu'il fallait réaliser ces travaux pour pérenniser le bâtiment et que de nouvelles normes ont été édictées auxquelles il faut se conformer. Mais il n'y a pas de réelle urgence puisque la commune devait procéder à ces travaux pour 2016 et que, comme toutes les communes et même l'Etat, elle a obtenu des dérogations. Le groupe PLR propose que ce projet soit renvoyé en commission des Finances pour que les commissaires soient informés de son incidence sur le fonctionnement. Outre cet objet, un autre crédit d'investissement est proposé ce soir au Conseil municipal. Or, il y a déjà fort longtemps, Florence Kissling, lorsqu'elle siégeait au Conseil municipal, avait demandé que, pour chaque projet d'investissement, les répercussions sur le fonctionnement soient présentées au Conseil municipal. C'est ce qui se fait à l'Etat : tout projet de loi relatif à un bâtiment doit être accompagné d'un document qui indique son incidence sur le fonctionnement, les éventuels ETP supplémentaires, etc. Sans aller aussi loin, M. Gerster pense qu'il serait bon que le Conseil municipal puisse avoir une vision des implications sur le fonctionnement de chaque projet d'investissement. Il pense que le Conseil administratif lui répondra que le tableau des investissements permet de le savoir, mais ce tableau ne reflète pas nécessairement tout ce qui est vraiment investi. Dès lors, le groupe PLR demande que le vote soit reporté et que le projet soit renvoyé en commission des Finances. Comme M. Gerster l'a dit en commission devant les responsables du musée, cette demande n'est pas formulée contre le musée. Mme Lammar a évoqué plus tôt des problèmes budgétaires et, dans ce contexte, il faudrait que le Conseil municipal puisse connaître les implications sur le fonctionnement lorsqu'il est appelé à voter des crédits d'investissement. Le groupe PLR demande donc que ce projet, ainsi que celui qui porte sur les terrains de football – ainsi, on ne pourra pas lui reprocher d'opposer la culture et le sport – soient renvoyés à une même commission des Finances afin que celle-ci puisse avoir une idée de leur incidence sur le fonctionnement.

M. Monney déclare que le parti socialiste soutiendra ce projet pour les raisons suivantes. D'abord, le musée de Carouge a une très grande valeur patrimoniale pour la commune. Cette maison, qui date du XVIII^{ème} siècle, n'est malheureusement plus aux normes et la commune n'a d'autre choix que d'aller de l'avant. C'est pourquoi il faut impérativement investir pour mettre en conformité le bâtiment d'un point de vue énergétique, ce qui devient urgent d'ailleurs au regard des pressions que l'office cantonal de l'énergie exerce sur la commune pour qu'elle respecte ses obligations légales. La majeure partie du montant qui sera investi dans ces travaux concerne principalement l'isolation des toitures, ainsi que la mise en place de double vitrage sur toutes les fenêtres, ce qui permettra d'améliorer grandement l'efficacité énergétique du musée. Il faut aussi savoir que le bâtiment devrait être mis en conformité pour ce qui est de la protection contre le feu. De plus, et comme l'a expliqué le mandataire de l'administration communale, le système électrique et informatique du bâtiment est totalement obsolète et pose actuellement de gros soucis de sécurité à l'administration. Il convient également de rappeler que les conditions de travail du personnel ne sont pas satisfaisantes. Par exemple, comme les commissaires ont pu le constater lors de la visite sur place, l'atelier dépôt qui se trouve à côté de l'entrée n'est pas chauffé. Dans le cadre de ce chantier et pour profiter de synergies avec les travaux de mise en conformité énergétique, les parquets, les

murs, les plafonds ainsi que les corniches des locaux qui sont très défraîchis seront aussi restaurés. Dans le cadre des travaux d'isolation des toitures, une nouvelle salle de médiation sera aménagée dans les combles pour pouvoir recevoir les écoles carougeoises et d'autres visiteurs. Et, pour terminer, des zones du musée seront réhabilitées pour pouvoir accueillir les personnes à mobilité réduite dans de bonnes conditions. C'est pour toutes ces bonnes raisons que le parti socialiste soutiendra avec enthousiasme ce projet, sans soutenir le renvoi en commission des Finances.

Mme Lammar n'est bien sûr pas opposée à ce que ce projet soit encore une fois discuté en commission. Toutefois, il ne faudrait pas le repousser *ad aeternam*, parce qu'il est attendu depuis plusieurs mois. Les collaborateurs travaillent dans des conditions qui ne sont pas faciles – par exemple, comme l'a mentionné M. Monney, le petit cagibi n'est pas chauffé. De plus, l'OCEN pousse la commune à se mettre aux normes rapidement. La ville de Carouge négocie avec l'OCEN, elle paie des amendes le cas échéant, mais il ne faudrait pas repousser ces travaux *ad aeternam* parce qu'alors, il faudrait payer des amendes conséquentes. Se pose en outre la problématique de la mise aux normes sécurité (voies de fuite en cas d'incendie, mise aux normes électriques). A ce propos, Mme Lammar signale qu'un court-circuit a été évité de justesse il n'y a pas longtemps. Ces travaux sont donc urgents.

S'agissant des répercussions financières, le Conseil municipal dispose déjà de quelques éléments. Dans la délibération, le 4^{ème} « décide » indique qu'il est proposé d'amortir le montant de CHF 3'374'000.- dès l'utilisation du bien estimée à 2020 au moyen de 30 annuités sous rubrique 31.33. Un amortissement figurera donc sous cette ligne du budget de fonctionnement. Par ailleurs, comme M. Gerster l'a relevé avec raison, le tableau des investissements est remis au Conseil municipal. Peut-être ce tableau pourrait-il être plus détaillé lorsque des délibérations sont proposées, mais Mme Lammar souligne que, dans le cadre de l'examen du budget, le Conseil municipal peut aussi discuter des projets d'investissement puisque l'onglet y relatif est présenté en commission.

Mme Lammar signale ensuite que le but est de ne pas créer d'ETP supplémentaires puisque les travaux s'inscrivent dans une optique de restriction budgétaire, avec le passage à deux expositions par an. Si, par la suite, le budget devait s'améliorer, il serait possible de revenir à trois expositions par an, à condition que le Conseil municipal souhaite le développement du musée. Mais aujourd'hui, ces travaux n'impliquent pas d'ETP supplémentaires. Quant à la réorganisation suite au départ de la directrice du musée, une réflexion générale sur la réorganisation du service des affaires culturelles et de la communication est en cours. Elle comprend à la fois la problématique de la direction du musée et la problématique de la direction de la bibliothèque.

Enfin, pour répondre à une remarque de Mme Barthassat, ce projet assurera une bien meilleure visibilité du musée puisqu'une entrée transparente, en baies vitrées, sera située directement devant la place de Sardaigne. Elle donnera envie d'aller voir ce qui s'y passe. Il s'agira d'un vrai point d'accueil qui permettra d'accéder aux expositions du musée mais aussi à un point d'information sur Carouge pour les habitantes et habitants quand Carouge à votre service est fermé, notamment le week-end.

M. Baertschi relève d'abord que la commune est obligée de réaliser les mises aux normes énergétiques, qui guettent aussi l'école des Pervenches et les Charmettes et qui ont déjà été imposées aux propriétaires privés dans le Vieux Carouge, pour lesquels les délais ont échoué de manière impérative il y a deux ans. M. Baertschi croit que tous les conseillers municipaux sont d'accord d'entreprendre ces travaux pour un bâtiment-phare de la commune. Il rappelle en outre qu'il s'agit d'un budget d'investissement. Il s'étonne du fait que le fonctionnement n'ait pas pu être abordé en commission. Mais si certains veulent parler du budget de fonctionnement de cet objet – ou d'autres comme la piscine, par exemple – et renvoyer le projet en commission, c'est au Conseil municipal d'en débattre.

M. Calame indique que les Verts voteront avec conviction et enthousiasme cette proposition. Il semble que toutes les observations ont pu être faites en commission et que le Conseil

administratif en tiendra compte, ce que le groupe des Verts apprécie. Ce soir, M. Calame a entendu les termes suivants : manque de visibilité, prendre du recul, pas d'urgence. C'est vrai que le musée de Carouge n'est pas Palexpo – heureusement, peut-être – mais sa visibilité régionale est certaine. Tous ceux qui ont un intérêt pour la culture auront eu l'occasion de franchir sa porte durant ces quinze ou vingt dernières années. Il fait partie du paysage culturel genevois, et au-delà. Concernant la prise de recul, lorsque le Conseil municipal avait débattu de ce projet d'investissement, les Verts avaient proposé une Toutes commissions réunies de façon à ce que la dimension culturelle, et donc d'exploitation, puisse être évoquée. Le Conseil municipal a choisi de renvoyer le projet en commission Constructions. Ce soir, il est proposé de le renvoyer en commission des Finances. M. Calame ne sait plus quel est le nombre exact de commissions, mais si le projet en fait le tour, il sera effectivement possible de prendre un recul important – et un retard considérable. Encore une fois, les Verts soutiendront avec conviction et enthousiasme cette proposition d'investissement pour le musée de Carouge, fleuron de la commune et de sa part culturelle.

Le Président rappelle que deux propositions ont été faites : un renvoi en Commissions toutes réunies et un renvoi en commission des Finances. Il fera voter ces deux propositions au terme du débat.

Mme Decnaeck se rend compte que certains ont de la peine à dépenser de l'argent pour la culture. Elle rappelle qu'une analyse quantitative a été menée sur le poids de l'économie créative et culturelle. Les résultats de cette analyse confirment un fait déjà établi dans d'autres villes suisses et européennes. La culture occupe une place prépondérante dans l'économie du canton, que ce soit en termes d'emplois ou de valeur ajoutée, soit la différence entre le chiffre d'affaires et les achats nécessaires pour réaliser l'activité. Le secteur s'inscrit en deuxième position, derrière la finance mais devant l'horlogerie ou la construction, avec presque CHF 4,6 milliards de valeur ajoutée et plus de 6% des emplois dans le canton. Il s'agit d'un secteur de l'économie genevoise. Les résultats de cette étude ayant été publiés dans le magazine *Bilan*, on peut en conclure qu'il s'agit d'une étude sérieuse. Il vaut donc la peine d'investir parce que ces investissements rapportent aussi. Mme Decnaeck fait ensuite part de quelques remarques. Le projet de réaménagement du musée a pour objectif de faire de celui-ci un pôle majeur pour un développement culturel de qualité. La rénovation et l'agrandissement de ses espaces et le redéploiement de ses collections rendront les expositions plus attrayantes et plus didactiques. Les visiteurs pourront mieux apprécier les œuvres. En outre, le musée n'est pas seulement un conservatoire dont le rôle est de présenter des collections et des œuvres d'art, il a aussi un rôle éducatif. Comme l'a relevé M. Monney, des classes viennent visiter ce musée et il serait dommage de laisser ce dernier longtemps fermé. On sait en effet que l'art favorise l'ouverture au monde. Donner accès à la culture artistique par le biais de l'accès au musée, c'est choisir l'ouverture à une diversité de formes artistiques. C'est un rôle important pour la commune.

M. Barro abonde dans le sens de Mme Decnaeck : il s'agit effectivement d'un rôle important pour la commune, et le groupe PDC soutient ce projet. Lors de la commission Constructions, la qualité architecturale du projet a été démontrée, tant en ce qui concerne les mises aux normes que les petites plus-values architecturales qui permettront une amélioration du musée, notamment l'entrée et le rapport à la place de Sardaigne. La petite placette et les aménagements devant le musée ont été nettement améliorés par rapport au projet précédent, dont le concours date d'il y a plus de dix ans – raison pour laquelle M. Barro dirait qu'il n'y a pas d'urgence, même s'il ne faut pas trop traîner. L'objectif du groupe PDC n'est pas de perdre du temps mais de pouvoir comprendre le projet culturel qui accompagne le projet architectural. Le groupe PDC se soucie de la culture ; il cherche simplement à profiter de l'effervescence du projet pour discuter des aspects culturels. Une Toutes commissions réunies permettrait de faire d'une pierre deux coups, en répondant aux demandes du PLR, qui souhaite un *monitoring* sur les investissements, et en discutant du projet culturel.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix le renvoi en Toutes commissions réunies.

Le renvoi en Toutes commissions réunies est refusé par 14 non, 11 oui et 0 abstention.

Le Président met aux voix le renvoi en commission des Finances.

Le renvoi en commission des Finances est refusé par 14 non, 11 oui et 0 abstention.

Le Président met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée par 13 oui, 10 non et 2 abstentions.

6. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 149-2019 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE CHF 645'000.- POUR LE REMPLACEMENT ET L'ACQUISITION DE VEHICULES ET D'ENGINS POUR LE SERVICE VOIRIE, ESPACES VERTS & MATERIEL, LE SERVICE INFORMATIQUE, LOGISTIQUE ET PROTECTION DE LA POPULATION ET LE SERVICE DE L'URBANISME

M. Walder introduit le sujet. Comme son titre l'indique, cette délibération porte sur l'acquisition de véhicules. Plusieurs véhicules seront acquis en remplacement de véhicules existants, en particulier pour le service de la voirie, des espaces verts et du matériel. Un montant important concerne le remplacement du troisième véhicule voirie. Non seulement les normes du véhicule seront améliorées, ce qui permettra de réduire la pollution, mais les coûts d'entretien et de maintenance seront également réduits, sachant que le véhicule actuel est très souvent en panne. De plus, le nouveau véhicule sera équipé d'un système de pesée embarquée qui permet, grâce à des puces dans les conteneurs, de suivre au poids la production de déchets incinérables et donc de facturer aux entreprises leur production de déchets incinérables au poids et non pas par conteneur, ce qui incite les acteurs à réduire leur consommation et, par conséquent, leur facture. Par ailleurs, il est envisagé d'acquérir un nouveau véhicule adapté pour les samaritains. Il est en effet demandé à ces derniers d'être présents à toujours plus de manifestations, avec beaucoup de matériel. Stocker celui-ci sous les tentes est problématique, pour des raisons sanitaires et d'hygiène. Ce véhicule coûterait CHF 60'000.-, dont CHF 20'000.- seraient pris en charge par une fondation. M. Walder mentionne ensuite une nouvelle remorque WC pour personnes handicapées. La roulotte WC mise à disposition pour les différentes manifestations répond à la demande, mais il faut systématiquement louer un autre véhicule pour les personnes à mobilité réduite, raison pour laquelle il est proposé au Conseil municipal d'acquérir cette remorque WC. M. Walder n'entrera pas dans le détail du reste de la délibération. Il précise toutefois que les véhicules pour le service de l'urbanisme ne seront bien sûr pas dédiés aux déplacements des urbanistes mais au service des maçons qui doivent effectuer de multiples travaux sur rue ainsi qu'au cimetière. En conclusion, il invite le Conseil municipal à accueillir favorablement cette délibération.

La prise en considération est acceptée par 25 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission de l'Entretien du domaine public.

Il n'y a pas d'autres propositions et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

M. Voignier se réjouit de l'acquisition de la remorque WC pour personnes handicapées. Le groupe PLR l'avait demandée par le passé mais on lui avait répondu à l'époque que ce n'était

pas possible. M. Voignier recommande ensuite de donner à la commission des explications sur le remplacement du véhicule qui a 68'000 kilomètres au compteur. Il ne pense pas que tout le monde change son véhicule quand celui-ci n'a que 68'000 kilomètres au compteur, d'autant plus qu'il ne s'agit pas de le remplacer par un véhicule électrique mais par un véhicule diesel. M. Voignier souhaite également des explications sur le remplacement de la pelle rétro. La nouvelle pelle rétro ne lèvera pas plus (1,5 tonne). Au vu du nombre d'heures que le véhicule actuel a effectué depuis 2003, soit 2883 heures, il faut veiller à ne pas changer pour changer, même s'il coûte un peu plus cher en réparations. La même réflexion vaut pour d'autres véhicules, comme celui de 2008 qui n'a effectué que 5800 heures et qui est déjà un véhicule électrique. M. Voignier sait bien que le nombre d'heures n'équivaut pas au nombre de kilomètres, mais il faut se poser la question. L'acquisition du tracteur mérite également des explications. Il semble que, pour de nombreux véhicules, le remplacement est un peu rapide. En revanche, M. Voignier voit la pertinence du remplacement de la voiture Kangoo, qui passe d'un moteur diesel de 2002 à un moteur électrique. Par ailleurs, il souhaite que la séance de commission soit l'occasion de présenter aux commissaires la flotte complète des véhicules au sein de la commune, afin de savoir quels véhicules sont attribués à tel service, combien de personnes peuvent y monter, quels sont les véhicules destinés aux déplacements des collaborateurs, s'il est possible de combiner par service, etc. Enfin, la problématique du nettoyage des rues à Carouge – on entend souvent qu'elles sont moins bien nettoyées qu'auparavant – a été évoquée à plusieurs reprises. Il faudrait prévoir une double commission afin de profiter de cette séance pour que le SVEM fasse une présentation sur le nettoyage des rues : où passent les balayeuses, où a lieu le ramassage des déchets et voir s'il ne serait pas possible de prévoir celui-ci à d'autres horaires.

Mme Marti rejoint en grande partie les interrogations de M. Voignier. Elle a aussi été étonnée par le nombre d'heures effectuées, en lien avec l'âge des véhicules, ainsi que par l'achat de véhicules diesel. Il y a quelques années, elle avait bien compris qu'il n'existait pas vraiment d'alternatives pour les camions, mais elle s'étonne qu'il n'en existe pas pour les fourgons. Elle souhaite par ailleurs qu'il soit précisé en commission à quel service et à quelle fréquence d'utilisation sert la voiture de tourisme. De plus, elle se demande s'il faut véritablement un deuxième tracteur et s'il est vraiment nécessaire de remplacer le tracteur existant. Peut-être la présentation générale pourra-t-elle répondre à cette question. Mme Marti recommande en outre de donner aux commissaires des explications sur le fait qu'en 2019, la commune achète encore autant de véhicules diesel. Enfin, à quoi sert le fourgon ?

7. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 150-2019 P: PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIF A L'OUVERTURE D'UN CREDIT D'ETUDE DE CHF 40'000.- TTC POUR UN CONCEPT ENERGETIQUE TERRITORIAL (TERRITOIRE DE CAROUGE « HORS PAV ») FINANCE A 50% PAR L'OFFICE CANTONAL DE L'ENERGIE (OCEN)

Mme Lammar relève en préambule que le Conseil municipal connaît déjà cette délibération, qui lui a été présentée en novembre 2018. Elle va malgré tout la présenter à nouveau rapidement. Pour rappel, cette délibération est le fruit de l'important travail engagé par la déléguée à l'énergie.

Le Conseil municipal connaît aussi le développement actuel de Carouge et l'essor exceptionnel prévu pour la commune, c'est-à-dire le doublement de la population dans les 30 prochaines années.

Dans ce contexte, il est urgent d'établir un lien entre les ressources énergétiques disponibles sur le territoire communal et les besoins énergétiques actuels et projetés des différents quartiers de Carouge.

Il existe un outil appelé Concept Energétique territorial (CET) qui permet de caractériser les enjeux énergétiques spécifiques liés à un territoire.

Par ailleurs, il faut aussi relever toute la réflexion actuelle sur la stratégie cantonale de déploiement des réseaux de chaleur sur l'ensemble du territoire genevois et notamment le projet de chauffage à distance (CAD) Rive gauche (CAD déployé par les SIG sous pilotage du Canton), dont le tracé prévu à l'heure actuelle passerait sur le territoire de la commune.

Un CET sera pour Carouge l'occasion de faire valoir ses attentes en termes d'ambitions énergétiques et de s'assurer de la compatibilité d'un CAD avec les objectifs communaux, notamment en ce qui concerne le développement de quartiers exemplaires et à faible consommation.

Autre argument essentiel, et peut-être le plus important. Le Conseil municipal sait que les communes ont l'obligation de disposer d'un plan directeur communal. Ce plan doit aujourd'hui être mis à jour. Et aujourd'hui, selon les nouvelles exigences de l'office cantonal de l'énergie (OCEN), ce plan doit contenir un plan directeur de l'énergie, lui-même basé sur le CET.

Au vu des développements futurs, l'OCEN lui-même a écrit au Conseil administratif pour lui dire qu'il était nécessaire de réaliser ce CET. Ce courrier se trouve en annexe de la présente délibération.

A noter encore trois points :

Dans le cadre du plan directeur de quartier PAV, un CET a été produit pour l'ouest du territoire de Carouge. Il manque un tel outil pour le reste de la commune

Par ailleurs, le forum Grosselin souhaite également réaliser un CET pour ce périmètre spécifique et il sera important que ces études se mènent en parallèle et soient intégrés, le cas échéant, dans le CET global.

Enfin, et ce n'est pas le moindre des arguments, l'OCEN prendra en charge la moitié des frais de ce CET. Le coût total étant de CHF 80'000.-, la part carougeoise est de CHF 40'000.-.

Au vu de ce qui précède, le Conseil administratif propose au Conseil municipal aujourd'hui de procéder à la réalisation de ce concept énergétique territorial pour la moitié, soit un montant de CHF 40'000.-.

Si le Conseil municipal prend en considération cette délibération et la renvoie en commission, ce sera aussi l'occasion pour la déléguée à l'énergie de présenter tout le travail qui est effectué sur ces questions.

La prise en considération est acceptée par 25 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission du Développement durable.

Il n'y a pas d'autres propositions et le Président ouvre le tour de pré-consultation. La parole n'est pas demandée.

8. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 151-2019 P: PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE CONSTRUCTION DE CHF 7'740'000.- POUR LA CREATION DE 3 TERRAINS DE FOOTBALL EN GAZON SYNTHETIQUE AU STADE DE LA FONTENETTE, SIS 51 ROUTE DE VEYRIER, PARCELLE N° 3188 ET REFECTION D'UN TERRAIN DE FOOTBALL EN GAZON NATUREL ET D'UNE PISTE D'ATHLETISME, CREATION D'UN EQUIPEMENT DE « STREET WORK » (FITNESS URBAIN) ET LA REHABILITATION DU CHEMIN D'ACCES AU TENNIS CLUB DE PINCHAT, CES OBJETS SIS 42 CHEMIN DE PINCHAT, PARCELLE N° 2023

Mme Lammar introduit le sujet. Cette délibération fait suite au crédit d'étude que le Conseil municipal a voté il y a déjà plusieurs mois. Comme les conseillers municipaux ont pu le constater à la lecture de la délibération, celle-ci concerne trois volets :

- Le premier, le plus facile, concerne la réhabilitation du chemin d'accès au tennis club de Pinchat. Il faut savoir que le chemin d'accès au tennis est dans un état déplorable : il

présente en effet de gros dégâts au niveau des enrobés et des affaissements en direction de la forêt en contrebas. Les utilisateurs se sont plaints depuis un certain temps déjà. Par ailleurs, les installations des réseaux d'alimentation en eau et en électricité du terrain de foot de Pinchat et du tennis depuis le branchement sur le chemin Charles-Poluzzi sont vétustes et présentent des risques de fuites ou de ruptures à court terme. Il est donc indispensable de les remplacer et de réhabiliter le chemin d'accès au tennis club de Pinchat.

- Ensuite, il y a le volet des installations sportives de Pinchat. Le revêtement des pistes d'athlétisme et de sprint arrive aujourd'hui en fin de vie et devient dangereux. Quant au terrain de foot au milieu de la piste de course, sa pelouse est dégradée, et présente des nids de poule et son système d'arrosage est obsolète. Il devient donc dangereux, notamment pour les élèves en sport-étude du cycle de Pinchat qui viennent s'y entraîner. Une maigre installation de ping-pong vient compléter le dispositif. Ce sont les raisons pour lesquelles il est proposé de refaire ces structures et de les compléter par une infrastructure de fitness urbain.
- Enfin, et c'est le gros de cette délibération : les terrains de foot de la Fontenette. Il faut savoir que depuis un certain temps aussi, les clubs de foot carougeois ont de grandes difficultés à répondre aux demandes de leurs membres car ils ne disposent pas de suffisamment de terrains pour répondre aux besoins. Ce manque s'est accru depuis l'installation du chantier CEVA qui a mangé le terrain stabilisé devant le boulodrome. De plus, le terrain se situant devant la piscine, qui est vétuste, est maintenant devenu dangereux et a été déclaré non conforme à une utilisation pour le club par l'association cantonale de football. Ce terrain ne sera pas rénové car il se situe sur l'emplacement du futur bâtiment de nouvelle piscine couverte, comme présenté lors de la Toutes commissions réunies d'il y a quelques jours. Il reste donc aujourd'hui pour le club trois véritables terrains :
 - o Le terrain A, soit celui du stade, qui est aujourd'hui en gazon, ce qui ne permet pas son utilisation pour des entraînements. En effet, les entraînements auraient pour effet d'abîmer le gazon et de ne rendre plus praticable le terrain pour des matchs. Dès lors, nous disposons aujourd'hui d'un terrain qui n'est utilisé qu'au mieux 3h par semaine, voire 3h toutes les deux semaines, pour les matchs de la première équipe, très rarement pour les matchs des juniors. Ce qui est vraiment dommage au vu du manque de surface.
 - o Le terrain C, qui est le terrain le plus proche du pont de la Fontenette, contre le mur d'enceinte du cimetière israélite. Il présente, lui, des retenues d'eau importantes et lors de journées pluvieuses, ou à la suite de ces journées, il se transforme en un étang qui se prêterait plus à la pratique du water-polo qu'à celle du foot.
 - o Dernier terrain, actuellement utilisable pour Etoile Carouge, le terrain B qui est en synthétique, mais dont l'état nous oblige à le refaire : lors des grosses chaleurs et de la canicule, une partie du goudron qui servait à maintenir les brins d'herbe synthétique a fondu, ce qui a rendu le terrain dangereux. Il présente donc actuellement des risques pour la sécurité des joueurs, la tenue des matchs et les autorisations de l'ASF.
 - o Enfin, en sus de ces trois terrains, une sorte de terrain est disponible à Pinchat, à l'intérieur de la boucle de course dont Mme Lammar vient de parler. Son état ne permet plus de véritables entraînements, ce qui est dommage, car elle rappelle que dans le cadre du dispositif sport-étude, le football a été placé au cycle de Pinchat, et la collaboration s'effectue notamment avec Etoile Carouge, dans le cadre du projet de relève sportive Genève-Education football. Les élèves doivent donc aujourd'hui descendre à la Fontenette entre midi et deux ou aller ailleurs, aux Evaux par exemple, pour s'entraîner, alors qu'ils pourraient disposer d'un terrain juste à côté de leur cycle.

Il devient donc important de trouver des solutions pour que les clubs de foot carougeois puissent répondre à la demande et aux besoins de leurs membres.

Il faut encore relever que l'on parle aujourd'hui des besoins actuels mais que, Carouge se développant, les besoins futurs en football seront encore accrus et qu'il faut aujourd'hui anticiper ces besoins. Par ailleurs, il faut mentionner qu'Etoile Carouge et son nouveau comité souhaitent monter une équipe féminine et une équipe de personnes en situation de handicap, mais faute de place aujourd'hui, ils ne peuvent le faire.

A noter aussi que le territoire de Carouge n'est pas extensible et presque totalement intégralement construit, ce qui exclut la possibilité de créer de nouveaux terrains.

Différentes solutions ont donc été étudiées, et le Conseil administratif avait proposé au stade de l'étude de

- refaire le terrain B
- drainer le terrain C pour qu'il puisse être utilisé tout le temps et non seulement que par temps sec
- passer le terrain A en synthétique, ce qui permettrait de pouvoir organiser les entraînements et les matchs de tout le monde dessus. La possibilité d'utilisation passerait d'au mieux 3h par semaine à 40h par semaine.
- passer le terrain de foot de Pinchat en synthétique.

Le Conseil municipal a finalement voté l'étude pour

- refaire le terrain B en synthétique
- passer le terrain A en synthétique
- garder le terrain de Pinchat en gazon
- passer le terrain C en synthétique.

Les études ont donc été menées dans ce sens. Toutefois, Etoile Carouge avait fait part de son souhait de garder le terrain C en gazon, expliquant qu'il était important que les joueurs puissent retrouver quelques sensations de jeu sur gazon avant d'aller disputer un match sur gazon. L'étude a donc intégré cette possibilité.

Or, les conseillères et conseillers municipaux le savent, Etoile Carouge a vu son comité changer et la commune a demandé au nouveau comité ce qu'il pensait du projet, l'idée étant d'avancer en étroite collaboration avec le club et de répondre aux besoins des Carougeoises et des Carougeois. Le nouveau comité souhaite, comme les conseillères et conseillers municipaux l'ont entendu lorsqu'il est venu présenter ses grandes lignes en commission, axer davantage sur le sport pour tous, ce qui correspond aussi parfaitement à la vision de la commune, sans pour autant bien-sûr abandonner la première équipe qui constitue une locomotive et un exemple pour les jeunes. Le club souhaite pouvoir ouvrir plus largement son école de foot pour accueillir plus de Carougeois, et souhaite monter une équipe féminine et une équipe de personnes en situation de handicap. Dès lors, il change d'optique et cherche à maximiser l'utilisation des terrains. Le passage en synthétique du terrain C, tel que l'avait du reste proposé le Conseil municipal, est donc aujourd'hui souhaité par le club.

A noter encore une mauvaise surprise qui a fait prendre non seulement un peu de retard au projet, mais a aussi eu des conséquences sur son coût. En effet, le terrain A en gazon a été entretenu de telle manière qu'il soit aux normes des matchs, mais les produits d'entretien ont pollué le terrain qui, du coup, doit être dépollué. C'est le GESDEC qui s'est prononcé. Il lui a fallu un peu de temps pour déterminer jusqu'à quelle profondeur il fallait dépolluer. Dès lors, des coûts de dépollution s'ajoutent au montant initialement proposé lors du crédit d'étude, comme les conseillers municipaux peuvent le voir dans le récapitulatif des coûts.

En conclusion, au vu de tous ces éléments, le Conseil administratif propose au Conseil municipal avec cette délibération de procéder à ces travaux pour un montant de CHF 7'740'000.-, dont CHF 336'000.- d'activation de prestations effectuées par le personnel communal, et d'en discuter lors d'une commission afin d'analyser tous ces besoins. Encore une fois, ce projet permettra d'accueillir davantage de petits Carougeois et de favoriser le sport pour tous.

Le Président met au vote la prise en considération du projet.

La prise en considération est acceptée par 25 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission Sports et loisirs.

Il n'y a pas d'autres propositions et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

Il semble à M. Monney que, lorsque les travaux du CEVA ont débuté, l'Etat de Genève avait promis CHF 1 million en contrepartie du terrain en sable à proximité du boudrome. Il sera utile d'indiquer en commission si cette somme viendra ou non en déduction du montant de la délibération.

M. Fraomene rappelle que deux clubs évoluent dans ce stade, alors que seul l'Etoile Carouge a été mentionné dans la présentation. Il souhaite que les membres du comité de l'US Carouge soient aussi invités à participer à la séance de commission.

A la relecture du procès-verbal qui avait trait à ce sujet, Mme Marti a vu qu'il était mentionné une convention avec l'Etat, lequel met à disposition le terrain de foot de Pinchat et les pistes d'athlétisme, charge à la commune de les entretenir. Il était question de discuter avec l'Etat pour voir dans quelle mesure celui-ci pourrait participer aux travaux, puisqu'en l'occurrence il s'agit de bien plus qu'un entretien. Mme Marti souhaite connaître le résultat de ces discussions. Elle souhaite aussi un point de situation sur la répartition des tâches entre canton et communes sur ce sujet. Par ailleurs, elle a également lu que les pistes en tartan étaient extrêmement polluées. Elle aimerait connaître l'origine de cette pollution et être sûre qu'on ne découvrira pas dans quelques années que ces nouveaux revêtements génèrent aussi de la pollution. Enfin, il est fait mention, dans le procès-verbal, d'un chef de médecine du sport de Genève. Mme Marti avoue qu'elle n'a jamais entendu parler d'un chef de médecine du sport, mais si l'on peut le sortir à nouveau du panier, il serait intéressant d'avoir son avis sur toutes ces matières synthétiques.

Comme pour la délibération sur le musée de Carouge, M. Gerster demande que les commissaires soient informés de l'incidence de cet investissement sur le fonctionnement. Ne pouvant pas dire si le changement de revêtement et de méthode d'entretien sera une opération blanche du point de vue du fonctionnement, il souhaite que l'administration renseigne la commission sur ce sujet.

L'intervention de M. Voignier rejoint celle de M. Gerster. Il avait été mentionné que l'entretien du revêtement synthétique coûtait moins cher. Maintenant qu'il est proposé trois terrains en synthétique, il conviendrait de refaire un point de situation sur l'entretien. Par exemple, faudrait-il acheter des machines particulières ? Par ailleurs, M. Voignier était intervenu à propos du *street workout*. Une présentation serait utile, sachant que plusieurs conseillers municipaux ne connaissent peut-être pas ce concept, qui amène passablement de jeunes. Il serait intéressant en particulier de présenter l'emplacement prévu, parce qu'il faut savoir que cette activité s'accompagne souvent de musique assez forte.

La remarque de M. Baertschi concerne les terrains B et C et le niveau de l'Arve. Comme on l'a vu il y a deux ans, les crues peuvent être assez élevées. Ces terrains ont été inondés. Il faudrait profiter de la commission pour s'assurer que les ingénieurs ont pris en compte cette donnée. M. Baertschi précise que le terrain A, comme la piscine, est situé plus en hauteur.

Mme Decnaeck pense qu'il serait intéressant d'avoir des informations sur les noms des fabricants de gazon synthétique, ainsi que la liste des composants du gazon. Il serait aussi utile de savoir si des recherches ont été menées sur la toxicité du gazon synthétique. Enfin, Mme Decnaeck souhaite que des précisions soient données en commission sur la durée de vie de ce gazon : dans combien d'années faudra-t-il le renouveler ?

9. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 152-2019 P: PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 6'386'000.- TTC, DONT CHF 54'800.- TTC DE CREDIT D'ETUDE COMPLEMENTAIRE A LA DA 24-2011, CHF 6'087'700.- TTC DE CREDIT DE REALISATION ET CHF 243'500.- TTC D'ACTIVATION DE PRESTATIONS EFFECTUEES PAR LE PERSONNEL COMMUNAL, DESTINE A LA REALISATION DES TRONÇONS CAROUGEOIS DE LA VOIE VERTE D'AGGLOMERATION, AVEC DELEGATION DE PILOTAGE A LA VILLE DE GENEVE POUR LE TRONÇON QUAI DU CHEVAL BLANC ET DELEGATION DU CANTON POUR LE TRONÇON COMPRIS ENTRE LE QUAI DES ORPAILLEURS ET LE PARC NOIE- TES-PUCES

M. Walder présentera rapidement ce projet, dont le Conseil municipal a déjà abondamment parlé. Il s'agit d'un projet majeur pour le canton. Il représente en quelque sorte le pendant du Léman Express, mais pour la mobilité douce. La voie verte s'étend de Saint-Genis à Annemasse et, sur environ 600 mètres, passe sur le territoire carougeois. Pour le Conseil administratif, ce projet est doublement important. D'abord, il s'agit d'un projet cantonal et il serait assez malvenu que la voie verte s'arrête à l'entrée de la ville de Carouge. Ensuite, et c'est un heureux hasard, il répond à un réel besoin de la ville de Carouge, sur deux aspects. Premièrement, sur le tronçon du pont de Carouge jusqu'au pont de la Fontenette, on le sait – cela a fait l'objet de nombreuses questions de conseillers municipaux –, de nombreux cyclistes utilisent aujourd'hui les trottoirs ou les voies de tram parce qu'il n'existe pas de liaison pour les vélos. Dès lors, un des objectifs de la voie verte est de répondre à ce besoin, c'est-à-dire de permettre aux cyclistes d'aller du pont de Carouge jusqu'au pont de la Fontenette, en passant bien sûr par Cardinal-Mermillod. Deuxièmement, il s'agit de réaménager, pour les vélos mais aussi pour les piétons, le secteur entre le pont de Carouge et le pont de la Fontenette qui est aujourd'hui, pour une grande part, laissé à l'abandon ou au quasi-abandon. Pour rappel, ce projet vise aussi à préserver les rives de l'Arve. Il n'est donc pas intrusif en termes de biodiversité : le secteur est déjà aménagé aujourd'hui, mais ni pour les balades ni pour les vélos. Le troisième intérêt du projet est bien sûr la promotion de la mobilité douce. A noter encore qu'environ 50% du montant est financé par la Confédération (environ CHF 1,3 million) et par le canton. Pour toutes ces raisons, ce projet est très important pour Carouge. M. Walder mentionne finalement que la ville de Carouge déléguera à la ville de Genève l'aménagement sur le quai du Cheval-Blanc jusqu'au pont de Carouge, puisque le tronçon qui appartient à la ville de Genève sur ce quai est bien plus large que celui de la ville de Carouge. En outre, le canton déléguera à cette dernière l'aménagement de la partie cantonale du secteur entre le pont de Carouge et le pont de la Fontenette. M. Walder invite le Conseil municipal à accueillir favorablement cette délibération.

Mme Barthassat annonce que le groupe PDC prendra, cette fois, cette délibération en considération. « Cette fois » car, comme chacun le sait, ce ne fut pas le cas la dernière fois. Le groupe PDC avait eu une réaction d'humeur suite aux mauvaises volontés de certains face au budget. Contrairement à d'autres partis, le PDC Carouge n'a pas Machiavel comme livre de chevet, mais plutôt Montaigne. Cela signifie que, pour le PDC Carouge, le bien commun est un trésor qui doit passer avant les ambitions des uns et des autres. Ainsi, il démontre qu'il est capable de faire son autocritique et de renverser la vapeur pour mieux prendre de l'élan. Un élan qui sera, Mme Barthassat en est certaine, de bon aloi pour faire un bon travail en commission.

La prise en considération est acceptée par 25 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission de l'Urbanisme.

Il n'y a pas d'autres propositions et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

M. Morex remarque en préambule que le PDC n'est pas le seul à avoir fait son autocritique puisque la prise en considération a été votée à l'unanimité. Ensuite, il invite les commissaires à être attentifs aux points suivants. Certains esprits chagrins autour de cette table se plaignent souvent du coût des infrastructures pour les engins motorisés. Mais ici, avec CHF 6 millions pour 600 mètres, soit CHF 1 million pour 100 mètres, M. Morex croit que ceux qui sont contre les engins motorisés pourraient peut-être revoir leur copie. Par ailleurs, il souhaite que les commissaires se préoccupent du nombre de places de stationnement qui vont être supprimées et qu'aucuns travaux ne soient réalisés avant que les places de substitution en sous-sol ne soient exécutées. Il serait possible de mettre encore une autre cautèle, en faisant pression sur le canton afin que celui-ci fasse pression sur la Confédération, sachant que, dans ce pays, les usagers, quels qu'ils soient – transports publics, véhicules motorisés –, prennent tous part aux coûts des infrastructures. Les automobilistes paient la taxe automobile, la vignette, les taxes sur l'essence. Ceux qui prennent les CFF ou les TPG achètent leur billet. Mais les cyclistes ne payent rien pour les infrastructures destinées aux vélos. M. Morex souhaite donc que la ville de Carouge fasse pression sur le canton afin que ce dernier fasse pression sur la Confédération sachant qu'aux chambres fédérales, il est question de remettre un impôt sur les vélos. Il pense que la commune pourrait mettre cette cautèle avant d'entreprendre quoi que ce soit sur ce tronçon.

M. Gubler relève que les Verts n'ont pas tout à fait le même avis que M. Morex, mais il pense que chacun respecte les points de vue de l'autre. Le tronçon de la voie verte qui est déjà en service entre la frontière et la gare des Eaux-Vives est un grand succès et contribue à la fluidité du trafic tous modes confondus. Le groupe des Verts considère que faire partie des quatorze communes concernées par le tracé de la voie verte est une chance pour Carouge. La réalisation de ce tronçon sera subventionnée par la Confédération, pour autant que les délais du projet d'agglomération soient respectés. Un aspect important du projet concerne la séparation des flux piétons et cyclistes. Un autre est son raccordement au réseau cyclable en cours de réalisation à la route de Veyrier. Pour toutes ces raisons et afin d'orienter les commissaires sur les aspects qui concernent les usagers, le groupe des Verts recommande d'inviter le groupe carougeois de Pro Vélo à la séance de la commission.

Le Président prie les conseillers municipaux, dans le tour de pré-consultation, de ne pas faire de longues interventions pour terminer par une petite recommandation. En venir tout de suite aux recommandations permettra d'avancer plus vite.

M. Baertschi souligne qu'au-delà de l'intérêt cantonal, cette proposition est dans l'intérêt de Carouge. Il émet ensuite trois recommandations. Il invite d'abord la commission à bien prendre en considération le problème de la séparation des flux piétons et vélos. Des solutions existent, notamment dans le secteur Annemasse-Eaux-Vives. Ensuite, il ne faut pas oublier qu'il s'agit actuellement d'une promenade, qui est empruntée par une population piétonne, des joggers, de nombreux propriétaires de chiens. En commission Sécurité, il avait été demandé de poser des barrières sur le segment entre la passerelle de la Fontenette et le pont du Bout-du-Monde. M. Baertschi demande que ce sujet soit de nouveau abordé, d'autant plus que la route de Veyrier sera dotée de trois pistes cyclables. Il n'est donc pas nécessaire de poursuivre cette piste cyclable sur la seconde partie du tronçon. Enfin, il sera intéressant d'avoir des indications sur les arbres qui seront abattus et les places de stationnement qui seront supprimées.

Sans vouloir faire la police, le Président pense qu'il serait plus agréable qu'à l'avenir, les partis fassent une seule intervention lors du tour de pré-consultation. Les Verts ont déjà pris trois fois la parole. Il les invite à essayer, lors de leur caucus, à regrouper leurs recommandations en une seule intervention. Ce serait plus simple et la séance serait plus fluide.

M. Barro attire l'attention des commissaires sur la nécessité d'une analyse fine du budget. Il est question de CHF 6 millions. Même en étant du métier, un tel montant lui paraît relativement bas. Il est incapable de dire si ce montant est élevé ou non, parce que des travaux complexes doivent être réalisés, notamment l'élargissement du niveau de contention sur les bords de l'Arve avec des pieux. Il est prématuré de s'avancer, raison pour laquelle il souhaite que les commissaires disposent de documents détaillés pour pouvoir bien mesurer cet aspect. M. Barro rappelle ensuite que ce projet nécessaire et très prometteur a déjà été abordé plusieurs fois en commission. Les commissaires ont demandé des revêtements de sol qui coûtent plus cher que ceux initialement prévus, d'où des surcoûts. Enfin, la suppression des places de stationnement n'inquiète pas vraiment M. Barro parce qu'avec une belle voie verte, le nombre de personnes qui prendront leur vélo sera largement supérieur aux places de parc supprimées sur ce tronçon. La ville de Carouge disposera là d'un bel espace public.

M. Voignier constate que la délibération contient un montant de CHF 54'800.- pour un crédit d'étude. Or, depuis 2011 ou 2012, plusieurs crédits d'étude ont été votés. Il serait utile de rappeler en commission l'enveloppe finale de ce projet. Par ailleurs, M. Voignier a été l'un des premiers à réagir par rapport au revêtement. Des revêtements de couleurs différentes, par exemple, permettrait de mieux délimiter les flux. Toutefois, M. Voignier demande que soit présenté en commission un projet allégé, qui se passerait d'éventuels éléments de cosmétique et où des pistes d'économies seraient proposées. Enfin, si effectivement on se réjouit du succès de la voie verte sur le haut de Genève, M. Voignier relève qu'on ne parle pas du tout de la problématique des vélos électriques, qui posent un grand problème pour les autres usagers, y compris les autres cyclistes. Il faut veiller à ne pas faire une autoroute. M. Voignier n'est pas particulièrement pro vélos, mais quand les cyclistes eux-mêmes disent qu'ils ont peur de cela, il pense qu'il existe un réel problème. Il faut faire attention à cet aspect, ne pas simplement dire que tout est merveilleux, que l'on fait un grand axe qui sera emprunté par tous les usagers. Sinon, on risque d'être confrontés à d'autres problèmes, qu'il faut envisager dès aujourd'hui. M. Voignier souhaite donc que cette question soit abordée en commission.

Mme Molinari répond en préambule au Président, qui a directement mis en cause le groupe des Verts. Les séances sont effectivement préparées en caucus. Cependant, au cours du débat qui se crée autour de cette table, il est normal que les conseillers municipaux puissent réagir aux différentes interventions et partager leurs opinions, qui ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux de leurs préopinants. Mme Molinari trouve donc un peu déplacée la remarque du Président. Elle en vient ensuite à sa recommandation, qui concerne les luminaires prévus sur ce tronçon. On sait qu'il s'agit d'une zone particulièrement sensible puisqu'elle est située en bordure de l'Arve. Sachant qu'il existe une réglementation sur la protection des rives de l'Arve, Mme Molinari souhaite que la commission soit informée du système qui sera mis en place pour que la cohabitation soit la plus harmonieuse possible entre les utilisateurs de cette magnifique voie verte et la faune des rives. Enfin, pour répondre à M. Morex, les coûts peuvent paraître importants mais, comme l'a relevé M. Gubler, ils ne le sont peut-être pas. En revanche, ce qui est certain, c'est que les coûts de la santé engendrés par des modes de déplacement polluants ne sont jamais pris en compte. Et s'il fallait faire le calcul de tout ce qui est dépensé, peut-être M. Morex souhaite-t-il commencer à faire payer les piétons pour l'utilisation des trottoirs.

Le Président s'excuse si sa remarque a été perçue comme désagréable ou déplacée. Il n'est absolument pas opposé au débat. Toutefois, celui-ci ne doit pas avoir lieu lors des recommandations, mais en commission ou en plénum lors du retour de la délibération.

Mme Marti remarque à son tour que les conseillers municipaux peuvent parfois avoir des idées au cours du débat et ne pas avoir tout anticipé. Ensuite, elle relève que rien ne vaut l'expérience. Ainsi, quand M. Morex a dû se déplacer en chaise roulante, il a pu se rendre compte de ce que déambuler dans Carouge en chaise roulante signifiait. Mme Marti engage

vivement les commissaires à prendre la voie verte, que ce soit à pied ou à vélo, pour se rendre compte des qualités de cette voie, de ses défauts et d'éventuels luxes évitables. Cela aidera à la rapidité des discussions en commission.

PROPOSITIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

10. MOTIONS

10.1 Motion 027-2018 P : Pollution lumineuse : régulateurs de lumière et choix de spectres

Le Président demande au secrétaire d'en donner lecture.

*Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,*

Lors de la présente législature la Ville de Carouge a prêté beaucoup d'attention à la mise en place de luminaires éclairant le domaine public. Toutefois, la question d'un dosage approprié de la luminosité doit encore pouvoir être calibrée au gré de la nature des espaces concernés. Cette question a du reste été abordée au cours du mois de décembre lors de l'étude en Commission d'un projet de cheminement piétonnier à Pinchat.

- *Il y a lieu ici de rappeler que toutes nos formes de vie – aussi bien végétales que celles du règne animal – sont réglées par les rythmes circadiens. La généralisation de types d'éclairage trop intenses serait entre autres préjudiciable aux insectes, notamment dans leur rôle pollinisateur. D'où la récente prise de conscience des effets perturbants que peut créer ce qu'il est convenu d'appeler la pollution lumineuse.*
- *Récemment, dans le cadre d'une exposition présentée au Museum d'Histoire naturelle de Genève, on nous rappelait qu'il existe aujourd'hui des moyens électroniques pour régler les diffusions de lumière et que les spectres jaunes et rouges devaient être choisis dans la mesure du possible, de préférence aux spectres bleus.*
- *Bien que l'existence de certaines normes, notamment sur les voies à grande circulation, régule la diffusion de lumière, certaines Communes – telle la Commune de Collonges-sous-Salève en France voisine – ont commencé à prendre conscience du fait qu'une trop grande intensité de diffusion de lumière n'était pas nécessaire.*

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge

Invite le Conseil administratif

- *A présenter au Conseil municipal un rapport faisant synthèse sur cette question, en précisant si la mise en place à certains emplacements de régulateurs de lumière au bénéfice de capteurs électroniques est envisageable à court ou moyen terme. Ceci compte tenu de la diversité de notre territoire communal qui comprend des secteurs différenciés (petite zone de bois et berges de rivières et habitat de densités variables). Par ailleurs, compte tenu des conditions liant notre Commune aux SIG, quelles seraient les possibilités à court ou moyen terme d'envisager la pose de régulateurs sur ces différents types de voiries.*
- *A faire le point sur l'état actuel et à venir de la répartition des corps lumineux choisis dans notre Commune, étant entendu que, en termes de pollution lumineuse, les spectres jaunes et rouges doivent être privilégiés dans toute la mesure du possible de préférence aux spectres bleus.*

Les socialistes carougeois

Comme pour la motion relative au plan de mobilité scolaire que le Conseil municipal a traité en retour il n'y a pas longtemps, M. Gerster pense que la présente motion part d'une bonne idée mais que les motionnaires ne se rendent compte de la charge importante de travail qui serait imposée à l'administration. Le PLR tient à être cohérent : si des augmentations budgétaires sont refusées, ce n'est pas pour ensuite faire travailler encore davantage l'administration. De plus, M. Gerster rappelle que la commune dispose d'un plan lumière qui, on le lui a promis, doit prochainement faire l'objet d'une séance de commission. Loin de lui la volonté de museler qui que ce soit, mais il pense que ce sujet pourrait être traité à l'occasion d'une séance sur le plan lumière. Il estime donc qu'il est superflu de prendre en considération cette motion puisque ce thème est déjà traité dans le cadre d'un autre projet.

M. Baertschi reconnaît que le traitement des motions représente une charge pour l'administration. C'est la raison pour laquelle le parti socialiste a décidé de transformer cette motion en postulat, étant entendu qu'une motion impose au Conseil administratif de proposer une délibération dans les deux mois, alors qu'un postulat demande simplement une étude sur un sujet particulier et la présentation d'un rapport au Conseil municipal. Le parti socialiste propose donc de transformer cette motion en postulat, comme le prévoit le règlement du Conseil municipal. Cela permettrait de répondre aux observations que M. Gerster vient de formuler. L'objectif n'est pas de charger l'administration, mais de faire le point sur un thème important.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix la prise en considération du postulat.

La prise en considération est acceptée par 13 oui, 12 non et 0 abstention.

M. Baertschi propose le renvoi au Conseil administratif, dans le sens des observations ci-dessus. Il ajoute que ce postulat a été déposé le 10 janvier 2019 et qu'il se trouve qu'à la fin de la semaine dernière, le même type de demande a été faite en ville de Genève par un groupe politique qui n'est pas le groupe socialiste.

Il n'y a pas d'autres propositions ni de demandes de parole.

Dès lors, le postulat est renvoyé au Conseil administratif.

11. POSTULATS

Il n'y en a pas.

12. RESOLUTIONS

Il n'y en a pas.

13. PETITIONS

Il n'y en a pas.

14. QUESTIONS

Réponses du Conseil administratif aux questions en suspens des conseillers municipaux

Réponse de M. Walder à la question écrite de M. Baertschi, qui s'inquiétait d'éventuelles autorisations relatives à la pose de ventilation au 15, place du Temple

En réponse à votre question écrite déposée lors de la séance du Conseil municipal du 18 décembre 2018, nous sommes en mesure de vous apporter les éléments de réponse suivants :

Le libellé de l'APA 47033.1, tel que soumise au préavis communal correspond bien à celui que vous avez évoqué. Rien, ni dans le texte, ni dans les plans et illustrations soumis à la Commune, ne permettait d'identifier la pose de telles installations et le Conseil administratif n'a donc pu se positionner par rapport à ces dernières.

Nous tenons à vous assurer que nous sommes attentifs à l'impact de telles situations et si tel avait été le cas, nous aurions demandé dans notre préavis, comme à l'accoutumée dans de telles circonstances, que les interventions en toiture soient concertées avec l'Office cantonal du Patrimoine et des Sites (OPS) pour conjuguer au mieux les enjeux techniques et de protection du patrimoine.

A notre connaissance et selon consultation de ce jour du site officiel qui recense les requêtes en cours, aucune requête complémentaire n'a été déposée pour ces installations.

Mes services ont préparé un courrier à l'attention de la société immobilière propriétaire et, en parallèle, à l'Office des Autorisations de Construire (OAC) pour leur transmettre en l'appuyant votre demande de régulariser cette situation, notamment en recherchant, avec l'aide des services compétents, une solution visant à répondre aux exigences techniques tout en respectant les aspects patrimoniaux.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informé de leurs retours et, dans l'intervalle, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

M. Baertschi remercie M. Walder. On peut s'inquiéter qu'un service cantonal – le département du territoire, en l'espèce – ne réponde pas à des demandes de citoyens. La question de M. Baertschi avait pour objectif que la commune prenne le relais.

Réponse de M. Walder à la question orale de M. Baertschi concernant les parkings à vélos au pied du nouvel immeuble Vigne Rouge 5

La nouvelle construction comporte, en lien avec les surfaces d'habitation et d'activités, 15 places vélos sous un couvert à proximité de l'entrée du site sur la route de Saint-Julien, ainsi que 34 places vélos dans le parking en ouvrage situé au rez, juste à côté des ascenseurs. Elle comporte en outre 61 places vélos dans le parking en ouvrage au sous-sol, juste à côté des ascenseurs. Ces différentes places sont notamment destinées aux collaborateurs de Pro Senectute et de l'IEPA. Par ailleurs, il y a également 18 places vélos visiteurs au rez sur route de Saint-Julien, côté rondeau.

Ces différentes places ont fait l'objet de plans et de tableaux récapitulatifs validés par l'OCT dans le cadre de l'autorisation de construire. Il faut souligner que le nombre de stationnements deux-roues dépasse déjà les ratios prévus par la loi, soit une place pour 200 m² d'activités et une place par logement. Toutefois, si, à l'usage, après complète occupation du bâtiment, il s'avère nécessaire d'ajouter des arceaux, il serait parfaitement envisageable de dupliquer la plateforme déjà existante sur le domaine public. Dans le cadre d'une réflexion en cours sur les plantations restant à faire, les places de livraison et dépose-minute à ajouter, la commune examinera avec le propriétaire et l'office cantonal des transports l'opportunité de réaliser ou tout le moins d'anticiper la réalisation de places deux-roues complémentaires.

Réponse de M. Walder à la question orale de M. Baertschi concernant la planification 2020 des TPG, en lien avec l'arrivée du Léman Express

En préambule, si cette réponse a pris un peu de temps, c'est parce que les TPG n'ont communiqué leur planification que le 17 janvier dernier, lors de leur présentation aux magistrats communaux.

Il n'est à ce stade pas prévu que l'arrivée du Léman Express en décembre 2019 ait d'impact direct sur les cadences des trams 12, 18 et 15. Une nouvelle ligne de tram desservira l'extension du tram sur Annemasse avec une fréquence toutes les 9 minutes aux heures de pointe. Cette nouvelle ligne utilisera dans le secteur Acacias-Etoile les voies de l'actuel tram 15 jusqu'à son terminus prévu à la gare Lancy Pont-Rouge.

A noter que l'offre pourrait évoluer par la suite sachant que seules la pratique et l'expérience permettront aux TPG de procéder aux ajustements nécessaires.

Enfin, avec la mise en exploitation du nouveau centre de maintenance En Chardon, une meilleure répartition des tramways sera assurée, ce qui aura pour conséquence une diminution des passages de trams à travers notre commune en lien avec les prises et fins de service au Bachet-de-Pesay. Le projet prévoit en effet une réduction de 47 passages de tramways par jour. Enfin, ce nouveau centre de maintenance sera équipé d'une tour en fosse permettant des actions correctives et de maintenances plus régulières sur les trams afin d'atténuer les crissements et autres nuisances sonores.

Réponse de M. Walder à la question orale de M. Calame, qui s'inquiétait du fait que des dos d'ânes avaient été limés sur la route du parc Battelle

Jusqu'en été 2018, la route du parc Battelle menant au parking était équipée de 2 ralentisseurs (dos d'âne). Ceux-ci ont été effectivement réduits en hauteur, suite à plusieurs accidents dont les services communaux ont été informés. La Commune a en effet transmis à l'Office des bâtiments du canton de Genève – propriétaire du fonds - la dernière plainte écrite d'un citoyen qui a eu un accident en raison de la hauteur des dos d'ânes préexistants en centre de chaussée. Ce courrier mentionnait deux autres accidents de cyclistes au même endroit, nonobstant le passage laissé libre en bord de chaussée que les cyclistes visiblement n'empruntent pas. Saisis de l'information de la Commune, les services cantonaux ont dès lors procédé à une réduction de la hauteur des obstacles.

A noter enfin que des démarches foncières sont actuellement en cours avec le canton pour concrétiser les cessions au domaine communal prévues dans le cadre de la révision du PLQ. Dans cette perspective, les services d'entretien du canton sont réticents à engager de nouveaux frais sur les fonds concernés. Le recours contre cette révision du PLQ vient d'être levé par le Tribunal administratif et, sauf recours contre cette décision, le Conseil administratif pourra prochainement revenir devant le Conseil municipal avec un projet de délibération concernant les opérations foncières, et un autre projet de délibération concernant les premiers réaménagements des parcelles acquises, dont le chemin incriminé.

Pour rappel, et selon la révision du PLQ approuvé par le Conseil municipal, cet accès automobile depuis le Rondeau est amené à disparaître, pour laisser place à un réaménagement paysager et des cheminements adaptés aux modes doux de déplacement.

Réponse de M. Walder à la question orale de M. Etienne, qui se demandait si les panneaux d'affichage communaux provisoires étaient devenus permanents

Les besoins en matière de communication institutionnelle, mais aussi pour les manifestations et les nombreux chantiers, sont devenus de plus en plus élevés ces dernières années.

Les panneaux mobiles équipés de socles en béton sont principalement utilisés pour les informations en lien avec les chantiers. Par conséquent, pour répondre aux autres demandes, nous avons opté temporairement pour une utilisation des panneaux habituellement réservés aux votations.

Le mandat portant sur le plan directeur d'affichage public et plus généralement la politique d'affichage est actuellement à l'étude. Il faut préciser que cette question de l'affichage sur domaine public a donné lieu à de nombreux débats juridiques et jurisprudences récentes en lien avec la question de la marge de manœuvre que laisse le cadre légal à une ville en matière de limitation d'affichage sur le domaine public.

Dans le cadre de ce mandat, notre mandataire a aussi pour mission de proposer un rééquilibrage des types d'affichage en incluant les besoins d'affichage au sein des quartiers, notamment en lien avec les actions et les chantiers communaux.

En raison des nombreuses études et projets en cours au sein de la commune, une proposition de nouveau plan d'affichage public vous sera présentée en commission d'urbanisme, aménagement et mobilité dans le courant de l'automne prochain.

En attendant, nous utiliserons les espaces dédiés à l'affichage public de manière ad hoc et bien sûr avec grande parcimonie.

Réponse de M. Walder à la question orale de M. Baertschi concernant l'entretien du poids public

Le plancher du poids public est actuellement en cours de restauration dans les ateliers du SVEM. Dans l'intervalle, un plancher provisoire a été installé. Les travaux seront vraisemblablement achevés d'ici la fin du mois de février 2019.

Réponse de Mme Lammar à la question orale de Mme Marti, qui souhaitait savoir pourquoi des bâches ont été posées durant Run to Run pour protéger les bouches d'égout si la peinture n'est pas toxique

Le produit est 100% naturel puisqu'il s'agit de colorants alimentaires et de fécule de maïs. Si des bâches ont toutefois été posées, c'est par principe de précaution car, sans cela, il y a une possible coloration des eaux usées qui vont dans l'Arve avec, comme corollaire, le risque que quelqu'un déclenche l'alarme antipollution en voyant une grosse traînée colorée dans la rivière. Or, si l'alarme antipollution est déclenchée, son protocole est compliqué à arrêter. Dès lors, pour éviter qu'une personne ne déclenche l'alarme antipollution, des bâches ont été posées sur les bouches d'égout.

Nouvelles questions des conseillers municipaux

Questions écrites

Mme Uldry : Mise en sécurité de l'accès à l'espace de vie enfantine de la Fontenette et du parc de jeux du Clos de la Fonderie par la pose d'un ralentisseur supplémentaire

En bas des immeubles sis au Clos-de-la-Fonderie, du n° 25 au n° 15, sont disposées des places de stationnement en zone bleue avec un accès depuis la rue de la Fontenette. Bien qu'il existe déjà un ralentisseur à la hauteur du n° 25 limitant la vitesse des véhicules, ceux-ci reprennent régulièrement de la vitesse sur le reste du parcours menant aux dernières places

de stationnement. Arrivée à la hauteur du n° 15, cette vitesse est très souvent excessive et inadaptée à la présence d'enfants. La configuration des lieux, avec un minuscule trottoir le long de l'immeuble, ne laisse absolument pas le recul nécessaire à la sécurité normalement attendue à la sortie de chaque allée.

Pour rappel, cette zone est un des accès à l'espace de vie enfantine de la Fontenette qui accueille 26 enfants matin et après-midi et également un des accès au parc de jeux du Clos de la Fonderie fréquenté par bon nombre d'enfants du quartier.

Est-il possible d'envisager la pose d'un deuxième ralentisseur juste avant le n° 15 afin de garantir une vitesse adaptée sur toute la zone de stationnement ?

En vous remerciant de votre attention et de votre intérêt à la sécurité des enfants,

Laurence Uldry

Questions orales

M. Morex : Patinoire – WC pour handicapés

Comme certains l'auront remarqué, M. Morex ne se déplace plus en quatre-roues non motorisé – il est désormais sur une patte et demie. Mais durant les six semaines qu'ont duré ses déplacements en chaise roulante, il a eu plusieurs fois l'occasion de se rendre à la patinoire. Il a constaté que, cette année, il n'y avait pas de WC pour handicapés. Est-ce un oubli (ce qui est dommage) ? Est-ce délibéré (ce qui serait déplorable) ?

Mme Lammar apprend à l'instant l'absence de WC pour handicapés à la patinoire. Elle apportera une réponse lors du prochain Conseil municipal.

Mme Marti : Bibliothèque : quel fonctionnement ?

Mme Marti a plusieurs questions relatives à la bibliothèque, qui portent sur trois points : le directeur, la fermeture les lundis et les ordinateurs. Elle a entendu ce soir Mme Lammar dire, en lien avec les travaux à la maison Montanrouge, qu'une réflexion était en cours au sein du service des affaires culturelles sur la « problématique », pour reprendre le terme utilisé par Mme Lammar, de la direction de la bibliothèque. Mme Marti ne propose pas qu'il soit répondu ce soir à ses questions, mais plutôt de faire une commission quand ces réflexions auront abouti, ce qui permettra aussi de répondre à la demande de Mme Barthassat concernant le fonctionnement du musée. Par rapport au directeur, Mme Marti relève que celui-ci a quitté ses fonctions fin juin, sauf erreur, et qu'aucune offre d'emploi n'a été publiée. Elle se demande comment l'intérim peut être assuré avec un très petit pourcentage et une personne qui n'est pas du métier. Ensuite, elle rappelle que la bibliothèque a été fermée les lundis durant plusieurs mois pour inventaire. Une rumeur courrait, selon laquelle la bibliothèque ne rouvrirait pas les lundis, alors qu'elle est bien fréquentée ces jours-là par des personnes qui ne peuvent pas s'y rendre le reste de la semaine. Enfin, pour ce qui est des ordinateurs, ceux-ci sont en panne régulièrement, et presque tous, depuis le mois d'août. Ils l'ont aussi été par le passé. Ils le sont tellement que la commune a investi dans des plaques de métal haut de gamme gravées, qui annoncent « en panne ». On a dit à Mme Marti que ces plaques de métal pouvaient aussi servir pour la machine à café et la photocopieuse. Dès lors, ses questions sont les suivantes. La bibliothèque est-elle le parent pauvre des réparations ? La commune n'a-t-elle pas un service d'informatique ? Et surtout, n'a-t-elle pas pris la mesure de l'importance de la mise à disposition des ordinateurs ? En menant une petite enquête, Mme Marti a appris qu'auparavant – malheureusement, ce n'est désormais plus le cas – des personnes au chômage allaient faire leur CV et leurs recherches d'emploi sur ces ordinateurs. Elle demande donc de faire en sorte que ces derniers fonctionnent, ou alors d'annoncer

clairement leur suppression. Pour terminer, elle propose encore une fois que toutes ces questions ainsi que le fonctionnement tant du musée que de la bibliothèque soient traités en commission, si Mme la conseillère administrative et les membres du Conseil municipal sont d'accord.

Mme Lammar est prête à organiser une commission de la Culture, s'il s'agit de présenter les mesures de réorganisation du service des affaires culturelles et de la communication. Cela dit, s'agissant d'une question orale, elle est censée répondre par oral également, ce à quoi elle va tenter de s'atteler. Concernant la première question, Mme Lammar a dit plus tôt qu'une réflexion était en cours pour réorganiser le service, que ce soit pour la direction du musée ou pour la direction de la bibliothèque. Aujourd'hui, Mme Stürenburg Rossi assure un ad intérim, avec en renfort supplémentaire une personne engagée en temporaire. S'agissant ensuite de la fermeture les lundis, il ne faut pas toujours écouter toutes les rumeurs qui courent dans Carouge. La bibliothèque a d'abord été fermée des lundis parce qu'il fallait effectuer le désherbage. Le dernier lundi de fermeture, le personnel suivait une formation sur les incivilités, notamment sur la manière de réagir aux incivilités du public, auxquelles malheureusement il est régulièrement confronté. S'agissant d'une formation importante pour le personnel, décision a été prise de fermer la bibliothèque pour qu'il puisse la suivre. Enfin, Mme Lammar donne raison à Mme Marti concernant les ordinateurs. Ces derniers ne fonctionnent pas, à tel point que le contrat avec le prestataire a été résilié dernièrement. Le prestataire assurait qu'il allait régler le problème, mais il n'a rien fait du tout. Ses prestations étaient de si piètre qualité que la commune a résilié le contrat et cherche aujourd'hui des solutions différentes pour assurer le plus rapidement possible au public l'accès à des ordinateurs.

Mme Marti remercie Mme Lammar de ces réponses. Elle espère que « le plus rapidement possible » ne durera pas encore six mois. Pour ce qui est des rumeurs, elle a posé la question parce que les personnes qui sont les principales concernées ne savaient pas à quoi s'en tenir. Elle souhaitait que la situation soit claire.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h40.